

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DGRI 30 Subvention (11 000 euros) à l'association Revivre (94) pour sa contribution à l'accueil et l'accompagnement de réfugiés syriens à Paris.

M. Patrick KLUGMAN et Mme Dominique VERSINI, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 15 septembre 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Revivre (94) ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7^{ème} Commission, et Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 11 000 euros est attribuée à l'association Revivre, dont le siège est situé 32, boulevard de la Libération, 94300 Vincennes (n° simpa 148102 - Dossier 2015_06298), au titre de l'exercice 2015.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2015 et suivants, au titre des relations internationales, VF 07002, chapitre 65, article 6574, fonction 048, fonds 120, CF 07.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO